

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2010

L'an deux mille dix et le dix-huit mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Blagnac, régulièrement convoqué par lettres en date du vingt-six février et du douze mars deux mille dix, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **KELLER** – Maire (sauf pour la question n°4)

Monsieur **LOUMAGNE** – Premier Adjoint

Monsieur **BERGON** – Monsieur **CARLES** – Madame **FOLI** – Monsieur **BIDOUILH** –
Madame **COMBES** - Monsieur **TEJEDOR** – Madame **LABORDE** – Madame
COUFFIGNALS - Mademoiselle **BUISSON** - Madame **CALVAIRAC** (sauf pour la
question n°6) – Monsieur **RIGOUT**

Adjoints au Maire

Monsieur **AJAS** - Madame **BASTIEN-CANDOTTI** – Madame **BENNAMA** – Monsieur **BOYER**
- Madame **CHEZE** - Madame **COUDREAU** - Monsieur **DUBOS** - Monsieur **GOMEZ** –
Madame **GUERY** – Monsieur **INDELICATO** – Madame **MASSETTE**– Madame **NENADITCH** -
Conseillers municipaux délégués

Monsieur **BRIAND** (jusqu'à la question n°15) – Madame **IZAGA** - Monsieur **LEONARD** -
Madame **POINSOT**- Monsieur **RASTOUL** -
Conseillers municipaux

ETE ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur **BOUREAU**, adjoint au Maire, a donné pouvoir à Madame CALVAIRAC, adjointe au Maire ;

Mademoiselle **BOUSQUET-FABRE**, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur BERGON, adjoint au Maire ;

Monsieur **GABARRE**, conseiller municipal délégué, a donné pouvoir à Monsieur DUBOS, conseiller municipal délégué ;

Madame **CAMBOULIVES**, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur LEONARD, conseiller municipal ;

Madame **DEQUEKER-THEETEN**, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur BRIAND, conseiller municipal.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35** sauf pour les questions n°4 A (**34**), n° 6 (**33**) et 16 à 26 (**33**)
 - Date de convocation : **26 février et 12 mars 2010**
 - Date d'affichage : **12 mars 2010**

- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **12 mars 2010**
- Monsieur **GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.
- **MONSIEUR LE MAIRE** s'est retiré lors du vote du compte administratif 2009 du service d'aide à domicile (question n°4A)
- Madame **CALVAIRAC**, en sa qualité d'employée de l'Université Toulouse le Mirail, n'a pas pris part au vote de la question n°6 (convention de financement avec l'université Toulouse II pour le projet « la maison intelligente »)

LORS DE CETTE SEANCE DU 18 MARS 2010, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

MONSIEUR LE MAIRE a indiqué qu'il s'était rendu comme chaque année, avec une délégation de la Communauté urbaine du Grand Toulouse, au MIPIM – Marché International des Professionnels de l'Immobilier - qui se tient à Cannes. Ce marché semble se porter mieux et l'agglomération toulousaine restant toujours très attractive pour les investisseurs, les programmes d'Andromède et Monges-Croix-du-Sud devraient bénéficier de la conjoncture.

MONSIEUR LE MAIRE a annoncé que les premiers essais du tramway se dérouleront à Blagnac à partir du 7 avril.

MONSIEUR LE MAIRE a insisté sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour de la séance :

- la création - au 39 route de Grenade - d'une « halte-répit » qui accueillera en journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- la construction d'une « Maison Intelligente » - la première de France - destinée à servir aux étudiants du département « 2A 2M » (Aide et Assistance pour le Monitoring et le Maintien à domicile) de l'IUT de Blagnac, de laboratoire de recherche en matière de domotique et à mettre en synergie les acteurs issus de la recherche, de la formation et de l'économie ;
- la création d'un Conseil des Seniors ;
- le projet de décret relatif à l'assouplissement des normes d'encadrement dans les structures « petite Enfance » qui soulève des questions.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 1^{er} DECEMBRE 2009 AU 5 MARS 2010 (cf. recueil des décisions)

Monsieur LEONARD a demandé des précisions sur deux décisions : la décision n° 106 relative à un contentieux en matière de personnel et la décision n°110 relative au marché d'étude et de programmation pour la relocalisation de l'école « Jean Moulin ». Il s'est inquiété de la préservation de la zone verte où sera construite cette école et regrette qu'il n'y ait pas eu débat au sujet du choix de l'implantation de ces futurs bâtiments.

Monsieur LOUMAGNE a répondu pour ce qui est de la décision n°106 qu'il ne pouvait donner des détails à moins de lever l'anonymat de l'agent concerné, ce qui n'est pas autorisé.

Monsieur RIGOUT a rassuré Monsieur LEONARD sur la préservation du parc évoqué d'autant que le programme est sous contrôle, notamment des Architectes des Bâtiments de France.

CETTE QUESTION NE DONNE PAS LIEU À VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

RAPPORTEUR : MONSIEUR CARLES
ET LES ADJOINTS CONCERNES

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

	<i>Taux 2009</i>	<i>Bases 2009</i>	<i>Produit 2009</i>	<i>Taux 2010</i>	<i>Bases 2010</i>	<i>Produit 2010</i>
Taxe d'habitation	6,54 %	23 669 000 €	1 547 953 €	6,54 %	24 398 000 €	1 595 629 €
Taxe sur le foncier bâti	32,72 %	57 318 000 €	18 754 450 €	32,72 %	60 185 000 €	19 692 532 €
Taxe sur le foncier non bâti	86,55 %	68 500 €	59 285 €	86,55 %	64 100 €	55 479 €
PRODUIT FISCAL TOTAL			20 361 687 €			21 343 640 €

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**7 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
3 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD.**

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 9 339 €, et correspondent à :

- 5 339 € d'inscription pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un réseau d'arrosage au Parc du Ritouret,
- 4 000 € pour l'organisation de la « Battle graphique » entre cinq cyber-bases de Midi-Pyrénées,
- un virement de crédits pour préciser ou modifier des imputations budgétaires.

RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 827 878 € soit :

- 737 640 € d'augmentation du produit des contributions directes suite à la notification des bases fiscales ;
- 4 601 € de réajustement des diverses compensations versées par l'Etat ;
- - 11 363 € de correction de la Dotation Forfaitaire ;
- 93 000 € de participation de l'Etat pour les contrats d'accompagnement à l'emploi ;
- 4 000 € de subvention de fonctionnement du Conseil Général.

Le total des dépenses supplémentaires étant de 9 339 €, et celui des recettes nouvelles de 827 878 €, il est possible d'augmenter l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 818 539 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Cette décision modificative est l'occasion d'inscrire 818 122 € de dépenses nouvelles, correspondant à :

- 9 000 € de prestations supplémentaires pour le schéma directeur informatique,
- 15 400 € de crédits supplémentaires pour la Direction des Affaires Culturelles,
- 15 000 € d'avance de trésorerie remboursable accordée à l'Association Blagnac Constellation Equitation ;
- 98 000 € d'inscriptions complémentaires à la Direction du Patrimoine ;
- 680 722 € de subvention d'équipement à verser à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse afin de financer les restes à réaliser 2008 transférés au Grand Toulouse.

RECETTES:

Il est proposé d'inscrire 61 700 € de subvention accordée par le Conseil Général.

Compte tenu de l'augmentation de l'autofinancement budgétaire (818 539 €) et des recettes de la section d'investissement décrites ci-dessus (61 700 €), il est proposé d'inscrire 62 117 € de dépenses imprévues en section investissement.

4. SERVICE D'AIDE A DOMICILE :

A - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Fonctionnement :

Dépenses : 586 080,37 €

Recettes : 612 321,79 € dont résultat reporté 2008 : 18 329,71 €

Résultat : 26 241,42 € (excédent)

<p>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES 33 VOTANTS MONSIEUR LE MAIRE N'A PAS PARTICIPE AU VOTE</p>

B – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009
(26 241,42 €)

C - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2010 :

Fonctionnement :

8000 € en dépenses et en recettes (remboursement des frais de déplacement des aides à domicile)

5. MAINTIEN A DOMICILE :

**MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR
L'ENCAISSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES BENEFICIAIRES**

**6. CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'UNIVERSITE TOULOUSE II POUR LE
PROJET « LA MAISON INTELLIGENTE »**

Participation de la ville : 98 000 €.

L'université de Toulouse 2 a créé et développé au sein de son IUT de BLAGNAC, un département formation « 2A 2M » (Aide et Assistance pour le Monitoring et le Maintien à domicile) avec un D.U.T expérimental, à ce jour unique en France.

Afin de compléter ce dispositif de formation, l'université de Toulouse 2 a engagé en 2010, un projet de construction « la Maison Intelligente » destinée à servir aux étudiants de l'IUT de laboratoire de recherche en matière de domotique et à mettre en synergie les acteurs issus de la recherche, de la formation et de l'économie.

Ce projet répond à une des priorités de la Ville en direction de la population blagnacaise, et plus particulièrement à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et/ou dépendantes.

<p>DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES 33 VOTANTS MADAME CALVAIRAC N'A PAS PARTICIPE AU VOTE</p>

**7. AVANCE EXCEPTIONNELLE DE TRESORERIE REMBOURSABLE A
L'ASSOCIATION « BLAGNAC CONSTELLATION EQUITATION »**

Montant : 15 000 €

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

A - AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX SUIVANTS :

**A1 – RIDEAU DE SCENE ET ECRAN DE PROJECTION DE LA SALLE DE
SPECTACLES D'ODYSSUD**

Montant : 75 000 € HT

**A2 - MISE EN CONFORMITE DE SEPT ASCENSEURS SITUES DANS DES
BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Montant : 170 000 € HT

**B- AUPRES DE L'ETAT/FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (FIPD) :**

**POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION
URBAINE ET DES MISSIONS DE PREVENTION SPECIALISEE**

Montants : 811 574,14 € HT et 53 432,27 € HT.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
ET 4 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND**

**3 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD.**

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

RAPPORTEURS : MONSIEUR **BERGON**

9. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) :

A- EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM ROUTE DE GRENADE (DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2010)

Part restant à la charge de la commune : 189 892 € (électricité et éclairage)

Contribution de 159 418 € (télécommunications)

B - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES RAMIERS ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING PECETTE

Part restant à la charge de la commune : 91 291 €

C - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PARC DU RITOURET

Part restant à la charge de la commune : 141 937 €

D - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS D'ODYSSUD

Part restant à la charge de la commune : 153 606 €

10. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL, LA VILLE DE BLAGNAC ET LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX SUIVANTS :

A - TRAVAUX D'URBANISATION DE LA ROUTE DE GRENADE RD2 :

Montant des travaux (financement Communauté Urbaine) : 3 068 338,53 € HT.

La ville de Blagnac est cosignataire au titre du réseau d'éclairage et de l'entretien des aménagements paysagers.

B- TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LA RD1 (« PLAN DU PORT ») :

Montant des travaux (financement Communauté Urbaine) : 125 418 € HT.

La ville de Blagnac est cosignataire au titre du réseau d'éclairage.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

RAPPORTEUR : MADAME CALVAIRAC

11. MISE A DISPOSITION DE MOYENS INFORMATIQUES AUX ELUS MUNICIPAUX

Délibération modificative à la délibération du 3 avril 2008.

COMMANDE PUBLIQUE

RAPPORTEURS : MADAME FOLI ET MADAME CALVAIRAC

12. CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR :

A – L'EVOLUTION DE SIDOCA (SYSTEME INTER COLLECTIVITES DE DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE) : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE ET LA VILLE DE TOULOUSE

Montant prévisionnel du marché : 35 000 € HT

B – LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIER : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE, LA VILLE DE TOULOUSE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE TOULOUSE.

URBANISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR BIDOUILH

13. AUTORISATION D'URBANISME :

AUTORISATION DE DEPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux d'aménagement pour permettre de créer la « Halte Répit » qui accueillera en journée les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (locaux situés 39, route de Cornebarrieu).

Ce projet consiste à séparer la structure existante en deux unités distinctes :

- un premier bâtiment en rez-de-jardin donnant 25, rue des Azalées destiné à la « Halte Répit »*
- un second bâtiment situé à l'entresol donnant 39, route de Cornebarrieu occupé par l'association de la « Fraternité Musulmane ».*

14. ABANDON DES SERVITUDES DE PASSAGE :

PROPRIETE COMMUNALE DE LA RUE MARC CHAGALL

- abandon par les divers colotis du lotissement (propriétaires des lots n°1 à 5) de la servitude de passage qui avait été constituée à leur profit sur les parcelles cadastrées section AS n° 475 appartenant à la ville et n° 474, appartenant au propriétaire du lot n°7 ;*

- *abandon réciproque avec le propriétaire du lot n° 7 des servitudes de passage réciproques constituées sur la propriété communale - parcelle cadastrée section AS n° 475- et sur celle du lot n° 7 - parcelles cadastrées section AS n° 474 et 21.*

15. ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES A LA FAMILLE BRANDELA :

- *12 073 m2 au prix moyen de 4 €/m2 soit un montant total de 48 292 €.*
- *cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique communale en faveur de l'agriculture périurbaine.*

AFFAIRES SOCIALES

RAPPORTEURS : MADAME COUFFIGNALS ET MADAME GUERY

16. CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF : « LE CONSEIL DES SENIORS »

Afin d'associer les seniors à une démarche participative et de renforcer le lien social entre générations, il est proposé de créer, aux côtés des instances existantes (Conseil Economique et Social Local - Conseil de la Vie Locale, Conseil Municipal de Jeunes ...) et en lien avec celles-ci, un « Conseil des Seniors ».

17. AIDE A DOMICILE : CONTRAT INDIVIDUEL-TYPE DE PRISE EN CHARGE DES BENEFICAIRES

Délibération modificative à la délibération en date du 15 décembre 2009.

En vertu de l'article L121-21 du code de la consommation, l'envoi du contrat individuel type de prise en charge des bénéficiaires d'aide à domicile est assimilé à du démarchage.

Il convient donc d'ajouter à ce contrat-type une clause et d'y annexer un formulaire de rétractation ainsi que le texte intégral des articles L121-23 à L121-26 du code de la consommation.

DIVERS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

18. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE POUR L'ANNEE 2010 ET SUIVANTES

Montant : 0,09 € par habitant pour 2010

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

19. CREATION D'EMPLOIS

- *Cadre d'emplois des animateurs territoriaux : 2*
- *Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : 1*

- Acheteur-conseil appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au sein de la Direction de la Commande publique : 1
- Directeur du système d'information appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, au sein de la Direction du système d'information : 1
- Responsable de projet aménagement appartenant aux cadres d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux, au sein de la Direction Aménagement et Déplacements : 1

20. MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

21. INTERVENTION D'AGENTS D'AUTRES COLLECTIVITES OU ADMINISTRATIONS (BESOINS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS)

Notamment les enseignants du Conservatoire de Musique.

22. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT : ADDITIF A LA DELIBERATION EN DATE DU 28 AVRIL 2009

- ajout à la liste des fonctions itinérantes : certains agents de la régie restauration ;
- lors de formations dispensées par le CNFPT hors de la région Midi-Pyrénées : indemnités d'hébergement et de repas correspondant à la différence entre les montants engagés et le remboursement du CNFPT dans la limite des montants autorisés.

23. MISES A DISPOSITION : INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Mise à disposition du Blagnac Boxing Club de M. Karim BENNAMA en sa qualité de sportif de haut niveau afin de permettre sa préparation à la finale du championnat de France.

24. INDEMNITE POUR PARTICIPATION AUX ELECTIONS – ADDITIF A LA DELIBERATION EN DATE DU 13 AVRIL 2001

- pour les fonctionnaires et les agents non titulaires non admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- 152,45 € brut par journée de travail

25. ACCUEIL DES STAGIAIRES : GRATIFICATION A L'ISSUE DU STAGE

Gratification calculée sur la base de 12,50% du plafond horaire de la Sécurité Sociale au prorata de la durée hebdomadaire de présence pour les stagiaires de l'enseignement supérieur dont la durée consécutive de stage est supérieure à deux mois.

26. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION DES AGENTS MUNICIPAUX PARTICIPANT AU 12ème RAID NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

130 € par participant

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : MADAME COMBES

27. INFORMATION SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF A L'ASSOUPLISSEMENT DES NORMES D'ENCADREMENT DANS LES STRUCTURES « PETITE ENFANCE »

***Madame COMBES** a évoqué ce projet de décret en rappelant le mouvement de grève qu'il a suscité (lequel sera reconduit le 23 mars) puisque l'objectif est d'augmenter le nombre d'enfants accueillis sans augmenter le taux d'encadrement.*

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE SOULEVEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVÉ LA SEANCE A 20H40.**

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.

